

CHARTRE SOUS-TRAITANCE

Cette chartre a pour objectif de définir les engagements mutuels du fournisseur et du sous-traitant en respectant les mêmes exigences qualité, santé, sécurité, sûreté, RSE, règlementaires et environnementales.

SECURITE - SANTE

La sécurité est notre priorité.

Nous nous engageons à prendre soin de la santé de nos salariés et les intervenants pour le compte de la société

- Analyser et traiter les risques,
- Former et informer notre personnel et les intervenants
- Sanctionner les prises de risques
- Sensibiliser à un comportement sécurisé (absences de drogues et alcool)
- Port des EPI

RESPECT DES REGLEMENTATIONS ET DES CONSIGNES

- Transmission des exigences et consignes du client
- Respect de la réglementation transport
- Respect du code du travail
- Respect de l'ADR et arrêté TMD
- Absence de sous-traitance en cascade

QUALITE DES PRESTATIONS

- Satisfaire le client
- Matériel performant, bien entretenu et régulièrement contrôlé
- Personnel formé et respectueux
- Respect des délais de livraison

POUR UNE RELATION DURABLE

PARTAGER

- Communiquer et échanger
- Réussir ensemble
- Innover et proposer ensemble
- Absence de pratiques déloyales dans les affaires

SURETE

- S'engager à protéger les données du client et sa marchandise
- Sensibiliser les chauffeurs à la sûreté et la sécurité de la marchandise des clients

ENVIRONNEMENT

- Respect de l'environnement
- Suivre son bilan carbone
- Flotte entretenue
- Sensibilisation pour limiter les dispersons de plastiques (OCS)

Les deux signataires s'engagent à tout mettre en œuvre pour respecter le contenu de cette chartre.

Fait à Guéreins, le 01/09/2026

Le fournisseur,
TRANSPORT JP ROLLIN



Le sous-traitant,